

CONCOURS

DE PLAIDOIRIES

DES LYCÉENS



DOSSIER  
DE PRESSE  
Lycéens



#ConcoursPlaidoiries

En direct sur [www.memorial-caen.fr](http://www.memorial-caen.fr) et



Le Mémorial  
de Caen

PHOSPHORE

REPORTERS  
SANS FRONTIÈRES  
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

mgen

AMNESTY  
INTERNATIONAL

RÉGION  
NORMANDIE

CAENA  
NORMANDIE

CAEN-NORMANDIE  
Memorial  
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX

# LES CONCOURS DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME LYCÉENS

---

## DOSSIER DE PRESSE

**VENDREDI 26 JANVIER 2018**  
21<sup>e</sup> concours de plaidoiries des lycéens

**P.3** - Présentation du concours

**P.4** - Équipes de lycéens sélectionnées

**P.5** - Président du jury

**P.6** - Composition du jury officiel

**P.7** - Programme de la journée

**P.8** - Extraits des plaidoiries

**P.22** - Partenaires du concours

**P.23** - Règlement

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - [presse@memorial-caen.fr](mailto:presse@memorial-caen.fr)

# Présentation du concours



**LE MÉMORIAL DE CAEN DONNE CHAQUE ANNÉE LA PAROLE AUX LYCÉENS QUI SOUHAITENT DÉFENDRE UN CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME. L'EXERCICE PREND LA FORME D'UNE PLAIDOIRIE PRONONCÉE DEVANT UN PUBLIC D'ENVIRON 3 000 PERSONNES.**

## OBJET DU CONCOURS

Les candidats doivent rédiger une plaidoirie illustrant une situation d'atteinte aux droits de l'homme. La plaidoirie doit porter sur une cause concrète et d'actualité. Il peut s'agir d'un cas général ou d'un cas particulier concernant une personne persécutée. Tous les élèves des lycées de France métropolitaine et d'outre-mer ainsi que les élèves des lycées français de l'étranger sont invités à participer. Les lycéens et leurs enseignants préparent ce concours depuis la rentrée de septembre. Deux étapes de sélection ont eu lieu avant la finale.

Les lycéens devaient envoyer avant le 8 novembre un résumé écrit de leur plaidoirie. Un premier jury s'est réuni afin de sélectionner 10 plaidoiries pour chaque jury régional.

Les sélections régionales se sont déroulées en décembre 2017. À cette occasion, les lycéens ont prononcé leur plaidoirie à l'oral et en intégralité. 12 villes ont accueilli ces présélections. Dans chacune d'elles, un jury était réuni.

Le 26 janvier 2018 se déroulera la finale nationale du concours. Les 14 équipes de lycéens de France métropolitaine, des DOM et d'un lycée français de l'étranger se retrouveront à Caen. Chaque équipe, composée d'un ou deux lycéens prononcera sa plaidoirie, devant le public et un jury composé de lycéens et de personnalités du monde juridique et médiatique présidé par Serge Money, avocat au barreau de Paris.

Cette année, le Mémorial de Caen a reçu 1500 plaidoiries de lycéens.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Équipes de lycéens sélectionnées

---

« **Les enfants soldats : des enfances brisées, des vies volées** »

Métisse Clain

Lycée Le Verger, Sainte-Marie, La Réunion

« **Femme, jusqu'à quand laisseras-tu le silence t'écraser ?** »

Zoé de Soyres

Lycée La Providence, Fécamp

« **L'immonde bête birmane** »

Grégoire Darcy

Lycée Saint-Martin, Rennes

« **Prisonnières de la loi** »

Maud Evrard

Lycée Maurice-Genevoix, Ingré

« **Une croyance dissimulée. Les Alévis de Turquie** »

Hélène Yıldiz

Lycée Saint-Exupéry, Fameck

« **La pénalisation des actions humanitaires en France est-elle justifiée ?** »

Hanna Jamal

Lycée Laure-Gatet, Périgueux

« **Tueur en Syrie** »

Prescillia Amani

Lycée Les Iscles, Manosque

« **Un paradis pour violeurs** »

Margot Berton

Lycée René-Cassin, Tarare

« **Alea jacta est** »

Asaël Kimfuta et Liora Amsellem

Lycée Hoche, Versailles

« **Né Rohingya, en enfer et sans patrie** »

Valentin Meakin

Lycée Polyvalent Nevers, Montpellier

« **Les libertés égyptiennes, la corde au cou** »

Jeanne Chassereau

Lycée Sainte-Agnès, Angers

« **Bombes à retardement** »

Sarah Milamon

Lycée Alexandre-Ribot, Saint-Omer

« **Lorsque l'écologie déracine les peuples** »

Georgia Cathelin

Lycée Catherine-et-Raymond-Janot, Sens

« **Silence, on viole . . . !** »

Sofia El Mountassir Billah

Lycée français Lyautey, Casablanca

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

## Président du jury

---



### **SERGE MONEY**

Avocat au Barreau de Paris

Né le 21 mai 1975 à Affery, petite ville en Côte d'Ivoire au nord-est d'Abidjan, Serge Money est arrivé en France avec sa famille un an plus tard à Ivry-sur-Seine, dans la banlieue sud de Paris.

Cet environnement et cette double culture (due à ses racines africaines et ses études en France) le poussent naturellement à se plonger dans la culture hip-hop.

C'est ainsi qu'il crée son premier groupe de rap « Echo du sud » avec son meilleur ami. Leur volonté est alors d'être les porte-voix de ceux que l'on n'entend pas, ceux qui ont pourtant tant à dire et dont les propos résonnent depuis le tréfonds de là d'où l'on vient.

En 1997, ils seront cofondateurs du collectif « Mafia trece », dans lequel on trouve notamment Diam's, Yannick et Mooven's.

Le succès est arrivé assez vite, le premier album en 1998, est vendu à plus de 100 000 exemplaires. Après le troisième album, des concerts dans toute la France, des clips, des plateaux télé et plus de 300 000 disques vendus, le groupe se sépare.

Serge Money décide alors de reprendre ses études de droit là où il les avait arrêtées dix ans plus tôt.

Il prête serment en 2009, et ouvre son cabinet à Paris.

En 2017, il est élu au titre de Secrétaire de la Conférence du Barreau de Paris. Il est aujourd'hui avocat pénaliste, comme il était hier artiste plaçant : plaider, parler, utiliser les mots pour se battre et combattre, prendre la parole pour illustrer, mettre en exergue et éclairer, c'est son vœu.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Composition du jury officiel\*

---

## PRÉSIDENT DU JURY

**Serge Money**

Avocat au Barreau de Paris

## JURY

**Cécile Coudriou**

Vice-présidente, Amnesty International France

**William Galibert**

Journaliste, Europe 1

**Françoise Guitard**

Délégué Académique à l'Action Culturelle, Académie de Caen

**Marion Joseph**

Rédactrice en chef adjointe, *Phosphore*

**Christophe Lafond**

Vice-Président, MGEN

**Nolwenn Le Jeune**

Journaliste, France Bleu Normandie

**Aurélié Lemaître**

Chef de rédaction, *Ouest-France*

**Gwenaëlle Louis**

Journaliste, France 3 Normandie

**Matthieu Porte**

Administrateur, Reporter sans frontières

**Stéphanie Trouillard**

Journaliste, France 24

**Isabelle Bournier**

Directrice culturelle et pédagogique, Mémorial de Caen

\* Sous réserve de confirmation.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Programme de la journée

## Vendredi 26 janvier 2018

---

### MATIN

- 9h45** · **Ouverture par le Président du jury**  
Serge Money, Avocat
- 10h30** · « Les enfants soldats : des enfances brisées, des vies volées »  
Métisse Clain, Lycée Le Verger, Sainte-Marie, La Réunion
- 10h40** · « Femme, jusqu'à quand laisseras-tu le silence t'écraser ? »  
Zoé de Soyres, Lycée La Providence, Fécamp
- 10h50** · « L'immonde bête birmane »  
Grégoire Darcy, Lycée Saint-Martin, Rennes
- 11h00** · « Prisonnières de la loi »  
Maud Evrard, Lycée Maurice-Genevoix, Ingré
- 11h10** · « Une croyance dissimulée. Les Alévis de Turquie »  
Hélène Yildiz, Lycée Saint-Exupéry, Fameck
- 11h20** · « La pénalisation des actions humanitaires en France est-elle justifiée ? »  
Hanna Jamal, Lycée Laure-Gatet, Périgueux
- 11h30** · « Tueur en Syrie »  
Prescillia Amani, Lycée Les Iscles, Manosque

### APRÈS-MIDI

- 14h00** · « Un paradis pour violeurs »  
Margot Berton, Lycée René-Cassin, Tarare
- 14h10** · « Alea jacta est »  
Asaël Kimfuta et Liora Amsellem, Lycée Hoche, Versailles
- 14h20** · « Né rohingya, en enfer et sans patrie »  
Valentin Meakin, Lycée polyvalent Nevers, Montpellier
- 14h30** · « Les libertés égyptiennes, la corde au cou »  
Jeanne Chassereau, Lycée Sainte-Agnès, Angers
- 14h40** · « Bombes à retardement »  
Sarah Milamon, Lycée Alexandre-Ribot, Saint-Omer
- 14h50** · « Lorsque l'écologie déracine les peuples »  
Georgia Cathelin, Lycée Catherine-et-Raymond-Janot, Sens
- 15h00** · « Silence, on viole... ! »  
Sofia El Mountassir Billah, Lycée français Lyautey, Casablanca
- 15h15** · **Délibération du jury / Vote du jury lycéen**
- 16h15** · **Remise des prix**

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Extraits des plaidoiries



## « LES ENFANTS SOLDATS : DES ENFANCES BRISÉES, DES VIES VOLÉES »

« Je vais vous raconter une histoire, cette histoire, c'est celle d'Ismaël, qui a seulement 12 ans à l'époque, quand sa vie devient un véritable cauchemar, quand il constate l'assassinat de ses parents et la destruction de son village natal en Sierra Leone, uniquement 12 ans, quand après des mois d'errance à fuir la guerre qui ravage son pays, il tombe entre les mains des forces armées et qu'il tient sa première kalachnikov [...]

Désormais, Ismaël ne joue plus à la guerre, il la fait, car il est devenu un enfant soldat ...

Dès lors, chaque jour est fait de violence et de tueries, alors il apprend à ne plus rien ressentir, et la drogue, que les soldats adultes lui donnent, y contribue grandement. Deux années s'écoulent, Ismaël a maintenant 14 ans et il a tué plus de personnes qu'il ne peut en compter, car, pour lui, tuer est devenu aussi facile que n'importe quoi d'autre, tuer est devenu SA réalité quotidienne.

Alors qu'à cet âge, il devrait plutôt s'amuser et jouer avec ses amis, peut-être même vivre ses premiers émois ou encore faire découvrir à ses parents les joies d'une crise d'adolescence, il va se retrouver terriblement seul, privé de tout repère moral ou simplement humain, et forcé d'évoluer dans un monde où tout s'est effondré autour de lui [...]

Ce qui m'interpelle d'autant plus, c'est que cette histoire, elle est commune à plus de 250 000 enfants...

250 000 enfants arrachés à leur famille, embrigadés dans une guerre dont ils ne connaissent ni les tenants, ni les aboutissants, drogués, traumatisés, transformés en machines à tuer ! 250 000 vies volées, 250 000 destins brisés... c'est ce triste constat qui pèse sur les épaules du monde actuellement. [...]

Aujourd'hui, Ismaël sait ce que c'est d'être oublié, de perdre son humanité, mais il sait aussi ce que cela fait de la retrouver et d'avoir une nouvelle vie.

Cette nouvelle vie, il la doit notamment à des organismes tels qu'Amnesty International ou encore l'Unicef, grâce à qui des enfants comme Ismaël, ont pu être libérés et ont bénéficié d'un véritable suivi afin de leur permettre de se sentir humains de nouveau. Ces mêmes organismes qui se battent tous les jours pour que plus jamais un enfant n'ait à tenir un fusil plutôt qu'un stylo. [...]

Ainsi, ces enfants méritent que l'on milite pour eux, car l'humanité mérite qu'on milite pour elle [...] »

**Métiisse Clain**

Lycée Le Verger,  
Sainte-Marie, La Réunion

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr





## « FEMME, JUSQU'À QUAND LAISSERAS-TU LE SILENCE T'ÉCRASER ? »

« Mesdames, Messieurs, n'avez-vous jamais entendu : “Ces choses-là ne se passent jamais...”, “On exagère...”, “Ça n'arrive qu'aux filles vulgaires” ?

Le #Balancetonporc, fortement médiatisé en octobre 2017, a ouvert la voie à la voix des victimes, et les révélations fusent contre des hommes célèbres ou anonymes. Les violences sexuelles ne semblent donc plus être une légende.

Il y a eu Lise, attouchée par son grand-père à 11 ans.

Il y a eu Sophie, agressée par son ex-petit ami, saoul.

Il y a eu Aude, battue par son conjoint.

Il y a eu Aïcha, violée par son père durant toute son adolescence.

Et il y a eu moi.

Au détour d'une fête, dans des relents d'alcool et de drogue, ça m'est arrivé.

Un de mes amis m'a emmenée, loin des consciences, des lumières chaudes et des éclats de rire. Je l'ai alors vu se transformer en un prédateur sexuel. Je n'ai rien compris. De personne, je suis devenue chose. Le monde s'est brutalement réduit à lui, l'agresseur, et aux quatre murs de la pièce qui faisaient de moi la victime de gestes non consentis, et de coups lorsque j'ai résisté.

Je n'avais jamais ouvert mon corps à personne, et penser qu'il fut le premier me dégoûte. Autant de lui que de moi. Et si aujourd'hui mon corps est délivré des plaies et des coups que j'ai reçus cette nuit-là, je ne sais si mon cœur le sera un jour.

Pendant des jours, la honte, la dépression, l'anorexie m'ont anéantie et tout cela est resté scellé dans une carapace de silence. Encore aujourd'hui, plusieurs mois après, chaque nuit, le cauchemar me guette.

Ce silence, je choisis de le briser, et c'est pour cela que je me présente devant vous, en mon nom et en celui de toutes celles qui se sont tuées. [...]

Par la voix des victimes, de leurs proches et des associations, la société a dénoncé ces pratiques. Les pouvoirs politiques doivent prendre conscience de la gravité de la situation, c'est leur rôle dans notre système démocratique.

L'État doit mettre en place un plan d'urgence pour mettre fin aux violences sexuelles.

Il doit garantir l'écoute, le soutien, l'aide aux victimes ; il faut que leur suivi psychologique soit pris en charge.

Il doit former les professionnels de santé, managers, enseignants, gendarmes, policiers en contact avec elles.

Il doit renforcer les cours d'éducation sexuelle dans les collèges et lycées, lancer des campagnes de prévention, instaurer une sensibilisation obligatoire en entreprise sur ce sujet.

La justice doit aller plus vite, plus loin. Il en va de notre dignité.

Parler c'est agir, parce qu'encore aujourd'hui, le viol, l'agression sexuelle, demeurent tabous. Des milliers de vies sont brisées chaque année contre les parois du silence et de la honte. Si je peux me reconstruire aujourd'hui, c'est grâce à la parole. Faire le choix de ne plus se taire, c'est faire le choix de la vie. »

**Zoé de Soyres**

Lycée La Providence, Fécamp

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « L'IMMONDE BÊTE BIRMANE »

« Il vous est interdit de voyager sans autorisation.

Il vous est interdit de vous marier sans autorisation.

Il vous est interdit de travailler en dehors de votre village.

Il vous est interdit de voter.

Il vous est interdit ... d'exister.

Tout cela parce que vous êtes né musulman sunnite dans un pays bouddhiste. Tout cela parce que vous êtes né Rohingya dans l'État d'Arakan, en Birmanie.

Cette longue liste d'interdictions ne fut cependant pas toujours en vigueur. En 1959, le premier Président de Birmanie déclare que les musulmans arakanais « font indéniablement partie des races indigènes de Birmanie ». Les Rohingyas ont une nationalité. Des libertés. Ils ont des droits. Un statut qu'ils ne conservent même pas trois ans. En 1962, le dictateur Ne Win arrive au pouvoir, ce qui marque, pour les Rohingyas, le début de cinq décennies d'humiliation, de discrimination et de vie dans de très mauvaises conditions. [...]

Laissez-moi vous raconter l'histoire d'un seul d'entre eux. L'histoire d'Alam.

Alam qui, à onze ans, a fait plusieurs centaines de kilomètres à pied dans la forêt pour fuir. Alam, qui doit faire attention en marchant, car « Ils » ont disposé des mines antipersonnel à la frontière. Alam, qui est forcé de mâcher des morceaux de bois dans une lutte vaine contre la faim qui le tiraille. Alam, qui se retourne à chaque bruit suspect, comme si « Ils » allaient venir, avec leurs fusils, leurs couteaux et leurs sourires sadiques pour l'abattre comme ils ont abattu son père.

Alam, qui a dû rejoindre un camp de réfugiés avec sa mère et ses sœurs. Un camp où les enfants sont si émaciés que les rares médecins n'arrivent même pas à les perfuser. Un camp où les femmes sont forcées d'accoucher de leur violeur, seules, en pleine rue. Un camp où la mort erre librement entre les abris insalubres. Un enfer qu'ils ont choisi de rejoindre volontairement. Car l'abîme est préférable à l'endroit où « Ils » sont. Le lieu où sévit cette bête immonde, cette légion qui brûle, qui tue et qui viole. L'État d'Arakan, où l'armée birmane règne dans la terreur. » [...]

**Grégoire Darcy**

Lycée Saint-Martin, Rennes

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « PRISONNIÈRES DE LA LOI »

« Nous sommes le mercredi 5 juillet 2017, au Salvador, petit pays d'Amérique centrale. La juge vient de rendre sa décision et condamne Evelyn Hernandez Cruz à trente ans d'emprisonnement pour meurtre. La sentence semble justifiée pour un tel crime, mais pourtant Evelyn n'a pas assassiné qui que ce soit... Non ! Elle a fait une fausse couche ! Son enfant est mort et elle en paye le prix fort.

Evelyn, jeune lycéenne, alors âgée de 18 ans, ignorait être enceinte. Elle a accouché seule, chez elle, dans les toilettes. Malheureusement, son bébé était mort-né. Sa mère l'a ensuite conduite à l'hôpital ; et c'est là que la police est venue l'arrêter après avoir découvert le fœtus. Evelyn a donc passé un séjour d'une semaine à l'hôpital, durant lequel elle a reçu des soins tout en étant menottée à son lit. Puis, elle a tout de suite été incarcérée en attendant son procès.

Mais pourquoi Evelyn est-elle ainsi menottée et emprisonnée ? Que justifie un tel traitement ? Evelyn vit au Salvador, qui est un des pays les plus stricts au monde en ce qui concerne l'interruption volontaire de grossesse, aussi appelée IVG. Elle y est complètement prohibée. La loi, draconienne, pousse les autorités à être méfiantes envers les femmes qui pourraient avoir recours illégalement à des méthodes abortives.

Evelyn n'y a pas eu recours, c'est toutefois ce que croiront les policiers qui l'arrêteront ainsi que la juge qui la condamnera. Les experts médicaux disent ne pas pouvoir déterminer si le bébé était déjà mort à la naissance ou s'il est décédé ensuite. La juge a décrété qu'Evelyn ne voulait pas de l'enfant et qu'elle l'aurait jeté dans les toilettes dans le but de le tuer.

Evelyn aura beau répéter et jurer qu'elle n'a pas tué son enfant, elle sera reconnue coupable d'homicide avec circonstances aggravantes.

Le gouvernement salvadorien préfère condamner des femmes innocentes pour montrer l'exemple et dissuader ainsi d'autres femmes d'enfreindre les lois. Pour ces femmes, c'est une double peine : elles perdent un enfant et sont, en plus, condamnées à des peines pouvant aller jusqu'à cinquante ans d'emprisonnement. Elles sont considérées comme des criminelles par des tribunaux qui prennent des décisions excessives et font du zèle autour des lois anti-avortement. [...]

L'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Or, on estime que 40 % des femmes dans le monde n'ont pas accès à une IVG légale. 40 % des femmes dans le monde sont privées de leur droit fondamental à disposer librement de leur corps, de leur santé et de leur vie. Et lorsqu'elles osent exercer ce droit, elles sont durement punies. [...]

À l'heure actuelle, une vingtaine de pays dans le monde interdisent totalement l'avortement. Petit à petit, ce nombre tend à se réduire. Pour les femmes, c'est une leur d'espoir, l'espoir qu'un jour elles puissent toutes être enfin maîtresses de leur destin. » [...]

**Maud Evrard**

Lycée Maurice-Genevoix, Ingré

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « UNE CROYANCE DISSIMULÉE. LES ALÉVIS DE TURQUIE »

« Je vais vous parler d'un peuple, mon peuple. D'une culture, d'une religion très minoritaire : les Alévis.

Ils sont entre dix et quinze millions en Turquie. Vivant dans un pays à forte majorité sunnite, ils peinent à faire valoir leur culte et leur mode de vie.

L'Alévisme est basé sur la science, la nature, mettant l'Être humain au centre, il prône la laïcité et l'égalité des sexes.

Ce peuple minoritaire est persécuté depuis de nombreuses années. En effet, ne respectant aucun principe de l'islam, de nombreux massacres ont eu lieu comme à Maras, Dersim ou Sivas, dernier lieu où trente-trois Alévis ont été brûlés vifs. Brûlés vifs, vous vous imaginez ? Nous sommes en Turquie, pays défini comme étant laïque et démocratique, répondant normalement aux principes des droits de l'homme. La torture est une violation des droits de l'homme et est rejetée par le droit international et par la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame dans l'Article 5 que « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Il y a quelque chose qui ne va pas là, non ? Comment peut-on ôter la vie d'autrui, car celui-ci n'est pas de la même religion que vous ?

Tayyip Erdogan, président de la Turquie depuis 2014, est le créateur du AKP, parti politique au pouvoir. AKP "Adalet ve Kalkınma Partisi" signifie "Parti de la Justice et du Développement" qui est un parti islamoconservateur. Depuis sa prise de pouvoir, les choses ont empiré du côté des Alévis et ne cessent de l'être d'ailleurs. [...]

Dans ce pays, dit « démocratique » et « laïque », des heures de prière se déroulent dans chaque administration, suite à cela, les Alévis doivent simuler de prier auprès de leurs collègues sunnites par peur de se faire renvoyer. [...] Nous pouvons également parler du jeûne du mois de ramadan où « tout bon musulman » doit y participer. Les Alévis ne font pas le ramadan et, durant ce mois, afin de ne pas se faire harceler par le voisinage, ils laissent allumées les lumières de chez eux le soir afin de faire croire qu'ils se lèvent la nuit. [...]

Il y a de nombreuses choses à dire à propos des persécutions envers les Alévis. Le fait que cette croyance soit peu connue, le fait que les Alévis soient peu nombreux, font d'eux des ignorés de la société. Cette discrimination arrive peu à peu en France et dans d'autres pays où de nombreux Alévis sont présents, comme en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni. [...]

Pour lutter contre cette discrimination, il faut faire entendre ce peuple. Le monde entier devrait en entendre parler. Nous, citoyens de la République française, pouvons les aider, car nous savons les valeurs des droits de l'homme. [...] J'ai bien peur que ma croyance finisse par disparaître, car les Alévis s'assimilent de plus en plus à l'islam. Cela me rend triste, je ne veux pas. C'est pour cela que je suis aujourd'hui devant vous à vous parler de ce peuple, de mon peuple. »

**Hélène Yildiz**

Lycée Saint-Exupéry, Fameck

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « LA PÉNALISATION DES ACTIONS HUMANITAIRES EN FRANCE EST-ELLE JUSTIFIÉE ? »

« Saviez-vous que la solidarité, cette valeur qui est à l'opposé de l'individualisme et de l'égoïsme, peut valoir la prison ? Vous m'avez bien entendue, la solidarité, que manifestement nos politiciens ne mettent pas suffisamment en avant, peut vous conduire devant un tribunal. Aujourd'hui, la justice française considère que la solidarité peut être un délit. Elle considère par exemple qu'il est justifié de condamner des personnes qui ont aidé des migrants à fuir l'enfer de leur pays. Autrement dit, elle condamne notre humanisme. Je sais que ce que je dis peut vous paraître déconcertant, mais je vais vous donner un exemple concret qui va vous permettre de mieux me comprendre...

Comme vous le savez, depuis 2011, de nombreux migrants ont tenté de traverser la mer Méditerranée dans l'espoir d'arriver sur le continent européen. Et pourtant... Le 2 septembre 2015, tandis que le monde entier avait les yeux braqués sur la princesse Charlotte au Royaume-Uni, qui fêtait, dans sa majestueuse et somptueuse chambre, son quatrième mois de naissance, ce même monde a bien détourné le regard du cadavre d'Alan Kurdi, trois ans, seul, délaissé, abandonné, qui gisait sur la plage de Bodrum en Turquie. Comment en sommes-nous arrivés là ? Je sais que les paillettes sont plus attirantes que la misère, mais nous avons le devoir d'ouvrir les yeux ne serait-ce que quelques instants pour voir la misère du monde. Ce premier exemple illustre à merveille toute la contradiction de l'homme. [...]

Et pour les migrants qui ont pu arriver sains et saufs en Europe, le cauchemar n'est pas terminé, bien au contraire. En effet, les migrants, ces hommes, ces femmes, ces enfants, affaiblis, trop souvent déshumanisés et présentés comme des envahisseurs ne sont les bienvenus nulle part...

Alors, face à cet amas de cruauté et d'hypocrisie, des citoyens comme vous et moi se sont indignés et ont désobéi aux entraves imposées par la loi.

Face à l'inaction du gouvernement, des hommes et des femmes altruistes ont aidé les migrants en leur donnant de quoi vivre.

Face à l'inaction, ils leur ont offert un toit puisque les centres d'accueil sont saturés.

Face à l'inaction, ils ont réagi en faisant passer la morale avant la loi.

Face à l'inaction, ils ont su prendre les initiatives indispensables, comme l'a fait Cédric Herrou, un jeune agriculteur qui vit à la frontière franco-italienne, en aidant des migrants qui fuyaient la guerre, les persécutions ou la famine. Cédric Herrou a simplement eu une réaction naturelle et fraternelle en aidant ces personnes. Il a pensé qu'il avait une responsabilité dans ce qui se passait si près de chez lui. L'altruisme n'est pas contre nature, mais pourtant ce même altruisme, a marqué le début de son calvaire.

Calvaire est le mot adapté puisque, depuis 2016, il a plus d'une fois eu affaire à la justice. Alors je vous le demande solennellement, selon vous, Cédric Herrou méritait-il d'encourir une amende de trois mille euros ? Méritait-il quatre mois de prison avec sursis ? Son crime, comme il l'a un jour écrit est de ne pas avoir demandé à un enfant ses papiers avant de lui tendre la main. Mais s'agit-il réellement d'un crime pour vous ? [...]

Avec cet exemple, nous pouvons malheureusement constater les contradictions de notre justice, puisqu'au lieu de remercier ces bénévoles, elle les condamne. Condamner les actions humanitaires ? Est-ce que vous pensez au plus profond de vous-même que c'est juste ? » [...]

**Hanna Jamal**

Lycée Laure-Gatet, Périgueux

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « TUEUR EN SYRIE »

« Il était une fois, Sahar Dofdaa, née dans la Ghouta-Est syrienne.

C'est une histoire qui commence mal.

Ghouta, située dans la périphérie de Damas, est assiégée depuis 2013 par les soldats de Bachar al-Assad.

Vous l'avez compris. Je ne suis pas ici pour vous narrer un conte, mais pour dénoncer l'horreur, l'horreur de la mort d'une innocente âgée de 34 jours.

Car aujourd'hui Sahar est morte. [...]

Le 21 octobre 2017, sa mère l'amène en urgence à l'hôpital d'Hamounia, elle-même sous-alimentée, elle est dans l'incapacité d'allaiter sa fille.

Sahar est examinée.

Elle ne pèse que 1,9 kilogramme. [...]

L'enfant a besoin de soins. Trop tard, elle tombe dans le coma, dans les bras d'une infirmière. [...]

Elle est morte de faim.

En arabe, le prénom Sahar signifie l'aube, elle meurt à la tombée du jour.

Bachar al-Assad et son régime ont bafoué l'innocence de Sahar.

Sans lui laisser le moindre espoir. Ils ont atteint le dernier droit auquel un individu peut prétendre : son droit à la vie, comme le stipule l'article 6 de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. [...]

Parce que les troupes d'Assad et leurs soutiens iraniens et russes refusent de laisser passer lait et farine ! [...]

Les enfants périssent de faim.

Je vous parle, ici, d'un cas en particulier : celui de Sahar. Son histoire est l'illustration d'une situation plus globale. Cette région est assiégée depuis 2013 et l'aide humanitaire n'y parvient que très peu. L'UNICEF recense 4280 enfants en malnutrition, dont 1100 en état de mort imminente, soit 1,9 % de la population infantile.

C'est le taux le plus élevé enregistré en Syrie depuis la guerre.

Au total, c'est 400 000 personnes en situation précaire.

C'est la ville, ses habitants et leur mémoire qui risquent de s'éteindre avec eux.

Il était une fois Sahar. Sahar a 34 jours. Sahar est morte.

Aujourd'hui, je suis la voix de celle qui n'en a pas et qui n'en aura jamais. [...]

Si l'histoire de Sahar se termine tragiquement, n'oublions pas que celle de tous les enfants syriens, elle, s'écrit encore aujourd'hui.

Alors écrivons-la, avec la justice, l'humanisme et la véhémence qui sièent tant aux pays attachés aux droits de l'homme. »

**Prescillia Amani**

Lycée Les Iscles, Manosque



## « UN PARADIS POUR VIOLEURS »

« Permettez-moi de soutenir devant vous la cause trop méconnue des Amérindiennes. Si vous voyagez aux États-Unis, peut-être pénétrerez-vous un jour dans une réserve indienne. La seule indication qui vous informe que désormais vous êtes sur les terres des autochtones, c'est un panneau au bord de la route. Derrière ce panneau, il s'agit d'une tout autre réalité. Une réalité où des milliers de femmes prient pour ne pas être violées impunément, encore une fois !

Certaines d'entre elles ont pu transmettre leur témoignage : c'est le cas de Lisa Brunner, née à White Earth Nation, la plus grande des onze réserves du Minnesota. Elle raconte : « J'ai été la victime d'abus sexuels perpétrés par seize autres personnes au cours de toute mon enfance. Nos tourmenteurs venaient ici avec l'objectif [...] de chasser. » Mesdames et messieurs, telle est l'abominable réalité de ces soi-disant réserves dont le rôle protecteur s'est inversé ! Elles sont désormais des zones protégées, des paradis pour délinquants sexuels dont les proies humaines sont prises au piège d'un système social et juridique infernal.

Car sur le sol du rêve américain, on enterre les histoires les moins reluisantes, les plus pénibles à entendre, les plus insupportables à connaître. Certes, les cyniques pourront arguer qu'aux États-Unis, les Amérindiens dans les réserves ne représentent que 0,35 % de la population totale américaine. Mais derrière ce nombre

ce sont 180 000 citoyennes amérindiennes qui ont déjà été abusées sexuellement et pour qui le taux d'assassinat est dix fois supérieur à la moyenne des femmes assassinées aux États-Unis.

Ce constat accablant prend ses racines dans l'histoire même de l'Amérique. Les Amérindiens étaient déshumanisés pour justifier la saisie de leurs terres par les colons, tout comme les femmes étaient, elles aussi, déshumanisées pour minimiser la gravité du viol, ni plus ni moins qu'une arme pour dominer les peuples indigènes ! Puis le Congrès a voté en 1851 l'Indian Appropriations Act. Des millions de personnes furent alors déplacées, de force bien sûr, de leurs terres ancestrales vers des territoires reculés. Mais à quelles fins les Amérindiens ont-ils été déplacés ? Pour permettre sans encombre l'exploitation des ressources sur les territoires vidés de leur population ? Pour déstabiliser et priver des peuples de leurs repères comme de leurs richesses.

Le niveau d'éducation est extrêmement bas, l'alcoolisme et le suicide sont la deuxième cause de décès chez les 15 à 25 ans, privés d'avenir. Voilà le piège social dans lequel les femmes dont je vous parle sont enfermées. [...]

**Margot Berton**

Lycée René-Cassin, Tarare

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



### « ALEA JACTA EST »

« Moi, c'est Rachel, Rachel Mwanza. Je suis née en 1997 à Mbuji-Mayi en République démocratique du Congo. J'ai passé une enfance agréable et aisée auprès de ma famille. Mais en 2004, un drame se produit. Mon père perd son travail à la Gécamine et ma mère, mes frères et moi sommes obligés de déménager à Kinshasa chez grand-mère. En 2008, maman décide de partir en Angola pour chercher de l'argent, car la situation financière de la famille s'est dégradée. Et elle n'est jamais revenue. Après son départ, un faux prophète fait croire à ma grand-mère que je suis la source de tous les maux de ma famille et décrète que je suis une « ndoki », une sorcière en lingala. Ma grand-mère me met alors à la porte et je deviens une « shégué », une enfant de la rue. Cette histoire, Rachel Mwanza la raconte dans son livre *Survivre pour voir ce jour*.

Exaucé, 13 ans, témoigne à l'OSEPER de Matete, un des rares centres associatifs parrainant les enfants de la rue : « J'étais parti à Brazzaville avec mon père. Quand nous sommes rentrés à Kinshasa, ma grand-mère était morte. Nous sommes allés à l'église de mon grand-père pour le deuil. Le pasteur m'a désigné. Il a dit que j'avais mangé ma grand-mère. Ils m'ont gardé enfermé à l'église avec des cordes aux pieds et aux mains. Je ne voyais pas dehors. On faisait le jeûne pendant trois jours [...] j'ai dit que je n'étais pas sorcier et que je ne comprenais rien de tout cela. Mais on voulait que je fasse la délivrance. On me versait de la bougie fondue sur les pieds et le front. J'ai fui pour retrouver ma famille. Ils m'ont battu pour que j'avoue. J'ai fui dans la rue. »

« La vie est dure ici dans la rue », rapporte Emmanuel, un orphelin de 14 ans, à Human Rights Watch : « nous sommes tout le temps harcelés par les militaires. Ils viennent la nuit, n'importe quand après 22 heures. Ils nous frappent ou nous donnent des coups de pied ». [...]

Comme Rachel, Exaucé et Emmanuel, entre 120 et 150 millions d'enfants dans le monde vivent dans les rues en 2015, d'après l'UNICEF. Ils sont des milliers d'enfants en Afrique, notamment en République Démocratique du Congo, où ils sont considérés comme des sorciers. Et c'est au nom de ces « enfants-sorciers » que nous souhaitons nous adresser à vous aujourd'hui. [...]

Ces conditions de vie inhumaines doivent alerter la population mondiale. Si, contrairement à Exaucé et Emmanuel, Rachel Mwanza, aujourd'hui actrice et auteure, a survécu à l'enfer des rues, beaucoup d'enfants périssent chaque jour. Les solutions existent. À court terme, il est essentiel que l'État crée une unité de recherche constituée d'anciens enfants des rues, ainsi que des maisons d'enfants et des dispensaires spécialisés afin d'accueillir les enfants considérés comme sorciers. À plus long terme, la solution est l'éducation. Une plus grande connaissance du phénomène permettrait de sensibiliser les populations. Une plus grande connaissance culturelle permettrait de lutter contre ces pratiques. [...]

Changer la situation actuelle, c'est prouver que le sort n'est pas jeté. »

**Asaël Kimfuta et Liora Amsellem**

Lycée Hoche, Versailles

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr





## « NÉ ROHINGYA, EN ENFER ET SANS PATRIE »

« Il y a quelques semaines à peine, Mohammed Jubayed a vu le jour. [...] Ce bébé est venu au monde loin de chez lui, dans la misère d'un camp de réfugiés à Ukhia, au Bangladesh. Ce petit être supposé incarner le bonheur, l'amour et l'innocence, n'aura connu dans ses premiers instants que la désolation d'un refuge d'urgence. Un vaste campement insalubre et surpeuplé, érigé pour la survie et totalement dépendant de l'aide humanitaire.

Pas une seule seconde, sa maman d'à peine 20 ans, n'aurait pu imaginer les tragiques événements qui allaient marquer sa grossesse, ni que la naissance de son fils pourrait émouvoir autant de personnes au-delà des frontières.

Parce que Mohammed Jubayed est né Rohingya et que les siens vivaient au sud-ouest de la Birmanie, il allait connaître une bien triste destinée. [...]

Dans le pays, l'origine même du nom de « Rohingya » est controversée, et ils sont considérés comme des émigrés illégaux du Bangladesh voisin.

Les Rohingyas, déclarés apatrides depuis une loi de 1982 instaurée par la dictature militaire, sont depuis privés de droits élémentaires et victimes d'une forte répression de la part de l'armée.

Mais c'est au mois d'août 2017 que le monde a découvert comment leur vie a basculé dans l'horreur.

Les bourreaux birmans ont tranché des gorges, brûlés vifs des civils, y compris enfants et nourrissons ; ils ont battu à mort, décapité ou massacré tous ceux qui se trouvaient sur leur chemin. [...] Mais ne s'en tenant pas là, ils ont rasé des villages entiers, détruits des dizaines de mosquées dans une brutalité inouïe et singulièrement coordonnée.

La maman de Mohammed a donc dû tout quitter dans la hâte et la terreur. [...] Avec elle, plus de 800 000 Rohingyas, majoritairement femmes et enfants, déclarés indésirables ont dû fuir pour échapper à la folie meurtrière de l'armée birmane et dernièrement de civils bouddhistes. [...]

L'ONU évoque aujourd'hui la plus grande crise humanitaire de ce début de siècle dans ce pays qui a pourtant accepté de se soumettre aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme en adhérant à l'ONU il y a 60 ans. [...]

Naturellement, tous les regards se sont tournés vers Aung San Suu Kyi, chef du pouvoir exécutif et à qui l'on reproche une attitude passive et incohérente. Figure emblématique de la lutte pour la démocratie de son pays, prix Nobel de la paix en 1991, elle n'a pourtant eu de cesse de s'opposer à la dictature birmane.

Aussi, comment expliquer le silence et la position de déni de cette femme, vaillant symbole birman, devant cette effroyable situation ? [...]

Les organisations internationales doivent reconnaître unanimement le génocide et faire immédiatement cesser les attaques envers les civils et assurer leur protection. L'aide humanitaire doit être renforcée pour la prise en charge des traumatismes physiques et psychologiques des victimes. Tous les Rohingyas détenus arbitrairement doivent être libérés et les responsables des violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité, poursuivis. » [...]

**Valentin Meakin**

Lycée polyvalent Nevers, Montpellier

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « LES LIBERTÉS ÉGYPTIENNES, LA CORDE AU COU »

« Charmante propriété d'une dimension de deux mètres sur quatre et d'une capacité d'accueil de treize personnes cherche locataire. » Située idéalement au Caire, elle ne bénéficie d'aucun accès à des soins médicaux et est parfaitement inadaptée à la dignité humaine.

Cette annonce ne vous donne pas envie de découvrir une des nombreuses cellules de la prison égyptienne de Tora ? Mohamed Abou Zeid, également surnommé Shawkan, n'a pourtant pas eu le choix d'y être enfermé. Le 14 août 2013, ce photojournaliste égyptien de 26 ans est missionné par une agence de presse pour couvrir un sit-in ayant lieu au Caire. Ce jour-là, 800 manifestants sont assassinés par les forces de l'ordre pour avoir osé protester contre le régime du président Al-Sissi. Shawkan, qui photographie le massacre, est chargé dans un fourgon et dépouillé de son arme, un appareil photo Leica. Pendant trois jours, il est battu par la police égyptienne pour être finalement jeté dans une cellule. Au moment même où je prononce ces mots, Shawkan est enfermé 22 heures par jour et souffre d'hépatite C. Il est parfois forcé de se déplacer en fauteuil roulant car trop faible et n'a aucun accès à un traitement adapté. Après plus de quatre ans passés en prison, Shawkan a désormais 29 ans. Il n'a toujours pas comparu devant un tribunal, et sera jugé lors d'un procès collectif. 700 cas seront jugés simultanément, et sa situation individuelle ne sera même pas examinée. Shawkan est un journaliste, un photographe, un passeur d'informations. Aujourd'hui, il risque la peine de mort. [...]

Je ne suis pas seulement venue ici pour déclamer des phrases dramatiques sur la situation égyptienne et vous émouvoir. Le cas égyptien est grave. Le cas égyptien est urgent. Depuis 2013, plus de 60 000 personnes ont été arrêtées par le régime pour leurs convictions politiques. Sur ces 60 000 arrestations, des dizaines de milliers de personnes ont subi des chocs électriques, des passages à tabac et viols de façon quasi systématique. Et tout cela, mesdames et messieurs, dans la plus grande complaisance du gouvernement Al-Sissi. La société égyptienne étouffe. [...]

Je dénonce aujourd'hui les abus ignobles dont le régime égyptien se rend coupable sur sa propre population. Je dénonce l'inaction de la France, qui voit en l'Égypte un trop bon partenaire commercial pour oser remettre en question sa politique en matière de droits humains. La communauté internationale doit agir. [...]

En plaidant ainsi devant vous, j'ai seulement tenté d'accomplir mon devoir citoyen. J'en appelle maintenant à vous tous pour vous mobiliser pour qu'un jour enfin, les droits de l'homme soient une réalité et plus seulement un idéal ».

**Jeanne Chassereau**  
Lycée Sainte-Agnès, Angers

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « BOMBES À RETARDEMENT »

« Quand je vous parle d'enfants, à quoi pensez-vous ? Moi, je pense à leurs rires, à leur innocence, à leur joie. Mais si je suis ici aujourd'hui, c'est pour vous parler de Shalah, un enfant qui lui, a perdu son innocence, a perdu son identité, a perdu sa liberté. Je suis ici pour vous parler des enfants soldats. Précisément des « lionceaux du califat », les enfants soldats de Daech.

Shalah est un jeune Irakien, enrôlé de force par l'État islamique. À dix ans, il est arraché à ses parents yézidis, une minorité religieuse chrétienne persécutée par Daech. Les djihadistes le forcent à se convertir à l'islam et font de lui une machine à tuer. « On nous emmenait assister aux punitions. Une fois, ils nous montraient comment couper la main à un homme. Une autre fois, comment tirer une balle dans la tête. La troisième fois, c'était comment couper la jambe. Ils nous disaient que plus tard, ce serait nous qui tuerions ». Ces mots, ce sont ceux de Shalah, et il n'a que 10 ans ! Vous rendez-vous compte ? [...]

Daech, ou « État islamique », cette organisation terroriste, militaire et politique, cette entité monstrueuse qui a vu le jour sous les décombres du conflit irakien, « scolarise » ces enfants jusqu'à l'âge de 9 ans, leur inculquant les rudiments de la lecture grâce au Coran, et des mathématiques, en leur apprenant à compter les grenades et les chars ! Vous rendez-vous compte ? Des grenades et des chars, à l'école ? De plus, l'État islamique entraîne ses jeunes recrues au maniement des armes et à l'art de la guerre de manière intensive afin de faire d'eux des soldats performants, prêts à se sacrifier pour le califat. [...]

Mais que faire de ces enfants lorsqu'on réussit à les libérer de l'emprise physique de Daech ? Que faire de ces « bombes à retardement » ? Car les accueillir pourrait mettre en péril la sécurité nationale... Faut-il les noyer pour s'en débarrasser, comme des petits chats dont on ne veut pas ?

Par peur, beaucoup d'états les abandonnent ou les enferment, comme l'Irak aujourd'hui. La France ne doit pas se comporter ainsi ! Car c'est NOUS qui fabriquerions alors ces « bombes à retardement » !!! Ce sont des enfants ! Écoutons Victor Hugo : « L'enfant doit être notre souci. Et savez-vous pourquoi ? Savez-vous son vrai nom ? L'enfant s'appelle AVENIR ». [...]

En cas d'abandon total de ces enfants, de quelque nationalité qu'ils soient, certaines familles, pourquoi pas musulmanes, soutenues par les États, pourraient devenir familles d'accueil, leur réapprendre à vivre, à aimer, leur montrer la véritable image de la religion dans laquelle ils ont baigné, car les djihadistes transforment l'islam, religion de paix et d'amour, en guerres et en haine ! Il faut dire NON, NON à l'enrôlement des enfants, NON à Daech, NON à la guerre et OUI à la paix, OUI à l'amour, OUI à la liberté d'exister, OUI à l'AVENIR ! »

**Sarah Milamon**

Lycée Alexandre-Ribot, Saint-Omer

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « LORSQUE L'ÉCOLOGIE DÉRACINE LES PEUPLES »

« C'est dans un écrin naturel au sud-est du Cameroun, où le son des animaux résonne au milieu des arbres, que vit Fidèle Alamba. Lui et sa tribu, les Bakas, sont apparentés au peuple autochtone des Pygmées. Depuis des générations, les Bakas prospèrent dans le bassin du Congo, au cœur de ces forêts immenses où leurs ancêtres ont trouvé refuge au milieu des feuillages denses.

À travers son regard dépourvu de cupidité, Fidèle habite une nature précieuse, composée d'esprits qui, à ses yeux animent la faune et la flore. Il chérit cette terre qui apporte depuis des siècles santé et bonheur à lui et son peuple. Car pour ce « peuple de la forêt », celle-ci est une part indissociable d'eux-mêmes : elle fait partie intégrante de leur être, de leur culture, ils la célèbrent et la chantent depuis toujours.

Mais récemment, ces chants ont été remplacés par des cris. Des cris provoqués par les coups quotidiens infligés par des écogardes ; coups qu'ils portent aussi bien sur des hommes, des enfants, ou même une femme enceinte. Fidèle, impuissant, a vu et subi toutes sortes d'horreurs, et a réalisé que les cris de son peuple n'atteignaient pas WWF, l'organisation militant pour l'environnement.

Vous devez vous demander comment une ONG peut prétendre prendre la défense des ressources de notre Terre au mépris de la vie fragile d'êtres humains qui s'y inscrivent ? Les écogardes financés et formés par WWF sont chargés de « protéger » la forêt en expulsant ses habitants. [...]

À l'heure actuelle, le bassin du Congo compte entre 250 000 et 300 000 Pygmées menacés par le colonialisme vert que pratiquent un grand nombre d'ONG environnementales. Leur coupure de notre monde interconnecté les empêche de plaider pour leur survie, et profite à ceux qui les détruisent. C'est pour cela que nous devons les armer de leurs droits, leur donner la chance de regagner leur liberté et leur dignité, tout en préservant l'avenir de ces forêts auxquelles ils sont intimement liés.

C'est pour cela, Mesdames, Messieurs, que je demande la reconnaissance des Pygmées, et à travers elle, celle de tous les peuples autochtones du monde qui, malgré leur marginalisation, méritent de faire entendre leur voix, pour nous rappeler qu'on ne peut commander la nature en dépit de toute justice et de toute raison. »

**Georgia Cathelin**

Lycée Catherine-et-Raymond-Janot, Sens

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr



## « SILENCE ON VIOLE... ! »

« Fin juin 2017, le Maroc fête fièrement la fin du ramadan. Pendant ce mois sacré, plus que pendant tous les autres, on a nié l'existence du crime et du péché dans notre société musulmane, fière de ses valeurs et de son intégrité.

Fin juin 2017, Zineb prend un bus pour rentrer à Salé. Un geste quelconque, me direz-vous, mais qui lui coûtera cher. Il y a, à l'arrière du bus, une bande d'adolescents âgés de 15 à 19 ans, bruyants et agités. Zineb prend place à l'arrière, s'assied comme tout passager. Elle ne leur adresse ni regard ni parole. Mais, inévitablement et contre sa volonté, elle attire leurs mauvaises intentions.

Vite, bien trop vite pour qu'elle puisse comprendre ce qui lui arrive, elle est dépassée par les assauts de leurs mains malsaines. [...] Elle hurle, se débat, s'époumone, cherche à s'enfuir. Elle crie, mais le bus roule, indifférent. Les passagers ne se lèvent pas, le chauffeur ne s'arrête pas. Tous attendent patiemment que se calment les bruits du viol. Car, mesdames et messieurs, dans ce bus, fin juin 2017, un viol a eu lieu. Pour que quelqu'un s'en indigne enfin, il faudra attendre que les images du crime soient mises en ligne par un adolescent sûrement fier de son acte, brandissant sa vidéo comme on soulève un trophée.

« La loi pour les hommes, pour les femmes le viol » scandait la foule venue manifester le 23 août. Pourquoi ? Tout simplement parce que les lois, ou leurs applications n'empêchent pas deux Marocaines sur trois de subir des harcèlements. Et quels sont leurs crimes, à elles ? Avoir empiété sur un espace public considéré comme propriété masculine. Une femme dans la rue n'est rien d'autre qu'une intruse, une impertinente qu'il convient d'interpeller, d'importuner, de punir.

Octobre 2017, cette fois. Un avocat égyptien affirme, haut et fier à la télévision, qu'il est de l'ordre du devoir national de harceler, de violer une femme si sa tenue est considérée comme trop suggestive. C'est selon cette logique commune à nombre de pays musulmans que les adolescents du bus de Salé ont cru légitime de poser leurs mains sur le corps de Zineb, qu'elle le désire ou non. [...]

Si une femme s'est fait agresser, voire violer, c'est tout d'abord parce qu'elle est sortie et qu'elle n'avait pas l'air assez respectable pour être respectée. C'est tout simplement qu'elle n'a pas su s'habiller convenablement, s'accompagner d'un homme, qu'elle n'a pas baissé les yeux, couvert ses chevilles, maîtrisé ses gestes. [...]

C'est donc pour mes sœurs marocaines, égyptiennes, saoudiennes que je plaide aujourd'hui, pour notre droit d'être et de vivre. Il est indispensable de donner à la réalité des choses une plus grande visibilité. Nous ignorons, nous banalisons depuis bien trop longtemps ces actions. J'exhorte à une véritable application des lois égalitaires et anti-harcèlement, trop souvent négligées, oubliées. Et j'en appelle à vous, citoyennes et citoyens : indignez-vous, manifestez, agissez, parlez, débattiez, enseignez ! [...]

**Sofia El Mountassir Billah**

Lycée français Lyautéy, Casablanca

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Partenaires du concours

## PARTENAIRES POUR LA REMISE DES PRIX DE LA FINALE NATIONALE



## PARTENAIRES DES JURYS RÉGIONAUX

Cour Européenne des Droits de l'homme à Strasbourg  
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à Lyon  
CERCIL à Orléans  
Centre Régional de Documentation Pédagogique à Marseille  
Musée d'Aquitaine à Bordeaux  
Ouest-France à Rennes  
Tribunal de Grande Instance de Lille  
MGEN à Paris  
Château des Ducs de Bretagne à Nantes  
Faculté de droit à Toulouse  
Centre Régional de Documentation Pédagogique à Dijon

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Règlement

---

**ART. 1 /** L'organisateur du 21<sup>e</sup> Concours de plaidoiries des lycéens pour les droits de l'homme est Le Mémorial de Caen (esplanade du général Eisenhower, CS 55026, 14 050 Caen cedex 4).

## OBJECTIF DU CONCOURS

**ART. 2 /** Les candidat(e)s doivent rédiger une **plaidoirie** illustrant une situation d'atteinte aux droits de l'homme. Le sujet de la plaidoirie doit être librement choisi par le lycéen et ne pas résulter d'un travail de l'ensemble de la classe ou du lycée.

**La plaidoirie doit porter sur une cause concrète et d'actualité.**

Elle doit s'appuyer sur un ou plusieurs **cas particulier(s)** concernant une (ou des) personne(s) persécutée(s).

## QUI PEUT PARTICIPER ?

**ART. 3 /** Le concours est ouvert aux élèves de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel ou agricole, publics et privés, de France métropolitaine, des départements d'outre-mer (voir Art. 6) et des lycées français à l'étranger (voir Art. 7).

**ART. 4 /** Les **plaidoiries** peuvent être préparées et présentées soit par un(e) candidat(e) seul(e), soit par une équipe constituée de **deux candidat(e)s** maximum.

**ART. 5 /** Les candidat(e)s doivent justifier de leur inscription dans un établissement scolaire.

**ART. 6 /** Le concours est ouvert aux lycéen(ne)s des **DOM** suivants : la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane. Une seule équipe représente l'ensemble des départements d'outre-mer. Le concours se déroule dans les mêmes conditions que pour les lycéen(ne)s métropolitains (composition des équipes, durée de la plaidoirie...) mis à part ce qui concerne la présélection (voir Art. 16).

**ART. 7 /** Une seule équipe représente l'ensemble des **lycées français à l'étranger**. Le concours se déroule dans les mêmes conditions que pour les lycéen(ne)s métropolitains (composition des équipes, durée de la plaidoirie...) mis à part ce qui concerne la présélection (voir Art 16).

## QUE FAUT-IL FAIRE ? / 3 ÉTAPES DE SÉLECTION

### 1<sup>re</sup> SÉLECTION : UN RÉSUMÉ

**ART. 8 /** Pour la **première sélection**, les candidat(e)s doivent s'inscrire en ligne sur le site [www.memorial-caen.fr/les-evenements/concours-de-plaidoiries-des-lyceens](http://www.memorial-caen.fr/les-evenements/concours-de-plaidoiries-des-lyceens).

Remplir la candidature puis soumettre. Un accusé de réception est envoyé automatiquement aux candidat(e)s. **Attention !** Tous les champs obligatoires doivent être remplis.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - [presse@memorial-caen.fr](mailto:presse@memorial-caen.fr)

# Règlement

---

**ART. 9/** Chaque équipe doit renvoyer la candidature avant le **mercredi 8 novembre 2017 (minuit). Le résumé de la plaidoirie doit comporter entre 1500 et 2300 signes.**

**ART. 10/** Le comité organisateur sélectionne 10 équipes candidates maximum pour chaque jury régional.

**ART. 11/** Les candidat(e)s sélectionné(e)s sont prévenu(e)s, par téléphone ou par mail, 15 jours avant la date de leur finale régionale.

**ART. 12/** Les participant(e)s sont invité(e)s à consulter le site Internet du Mémorial de Caen pour connaître les résultats. Aucun courrier n'est envoyé en cas de non-sélection.

## **2<sup>e</sup> SÉLECTION : DANS LA RÉGION DES CANDIDATS**

**ART. 13/** Cette **seconde sélection** est effectuée, aux mois de novembre et décembre par 12 jurys régionaux composés principalement d'enseignant(e)s, d'avocat(e)s, de journalistes et de personnes engagées dans la défense des droits de l'homme.

**ART. 14/** La seconde sélection de ce concours consiste en une présentation orale de la plaidoirie devant un jury.

**ART. 15/** Pour cette seconde sélection, les candidat(e)s doivent exposer leur texte complet. **Le temps de présentation doit être de 8 minutes. Tout dépassement de temps de parole constitue un facteur défavorable.**

**ART. 16/** Les lycéen(e)s des DOM et des lycées français à l'étranger, doivent s'inscrire en ligne **avant le mercredi 8 novembre 2017 (minuit)** sur le site [www.memorial-caen.fr/les-evenements/concours-de-plaidoiries-des-lyceens](http://www.memorial-caen.fr/les-evenements/concours-de-plaidoiries-des-lyceens). Remplir la candidature puis soumettre. Un accusé de réception est envoyé automatiquement aux candidats. **Attention !** Tous les champs obligatoires doivent être remplis.

**En cas de sélection, le film de leur plaidoirie prononcée dans son intégralité doit être envoyé avant le lundi 4 décembre 2017.** La plaidoirie doit obligatoirement être filmée en plan fixe, sans mouvement de caméra ni zoom. Aucun montage audio ou vidéo n'est autorisé. La vidéo filmée est à envoyer au format .mpg par le biais de WeTransfer, à l'adresse [lyceens@memorial-plaidoiries.fr](mailto:lyceens@memorial-plaidoiries.fr). La date limite d'envoi du film au Mémorial de Caen est le **lundi 4 décembre 2017** (la date d'envoi du fichier WeTransfer faisant foi).

**ART. 17/** Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant la plaidoirie, mis à part le texte de la plaidoirie.

**ART. 18/** Les candidat(e)s sont jugé(e)s sur le sujet choisi, l'argumentation développée, les références aux grands textes sur les droits de l'homme, la force de conviction et le talent oratoire ainsi que le respect du temps de parole.

**ART. 19/** La sélection qui se déroule en région est publique.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - [presse@memorial-caen.fr](mailto:presse@memorial-caen.fr)



# Règlement

---

**ART. 20 /** Le jury est souverain dans la désignation de l'équipe lauréate au niveau régional.

**ART. 21 /** Dans la mesure du possible, le jury doit délibérer et proclamer les résultats le jour même des présélections.

**ART. 22 /** Le jury énonce le classement des trois meilleures plaidoiries. La première équipe gagne le droit de participer à la finale qui a lieu à Caen, le **vendredi 26 janvier 2018**.

**ART. 23 /** Les résultats des sélections régionales sont mis en ligne sur le site internet du Mémorial de Caen.

**ART. 24 /** En cas d'intempéries, d'impossibilité majeure, la sélection régionale est reportée à une date ultérieure. Si elle ne peut pas l'être, les équipes présentent leur plaidoirie par l'intermédiaire d'un DVD, d'un CD-ROM qui est envoyé au Mémorial de Caen.

**ART. 25 /** Les frais de déplacement ou autres, liés à la présélection, incombent aux candidat(e)s.

## **3<sup>e</sup> SÉLECTION : AU MÉMORIAL DE CAEN**

**ART. 26 /** La finale se déroule au Mémorial de Caen le **vendredi 26 janvier 2018**.

**ART. 27 /** L'ordre de passage des équipes est tiré au sort.

**ART. 28 /** Le temps de présentation de la plaidoirie doit être **impérativement de 8 minutes**.  
**Tout dépassement du temps de parole constitue un facteur défavorable.**

**ART. 29 /** Pour une équipe composée de deux personnes, le temps de parole de chaque membre de l'équipe doit être équivalent.

**ART. 30 /** Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant la plaidoirie, mis à part le texte de la plaidoirie.

**ART. 31 /** La finale du concours se déroulant dans un lieu public et dans le cadre scolaire, aucun signe ostentatoire d'appartenance religieuse, idéologique ou autre n'est toléré.

**ART. 32 /** Si une équipe ne peut concourir, elle est remplacée par l'équipe arrivée en seconde position lors des jurys régionaux.

**ART. 33 /** Si pour cause de grèves des transports, d'intempéries ou d'impossibilité d'accéder au Mémorial de Caen, une équipe ne peut se rendre à la finale, aucun recours n'est possible auprès des organisateurs.

**ART. 34 /** La délibération du jury a lieu immédiatement après le concours.

**ART. 35 /** Le jury est souverain dans la désignation des lauréat(e)s.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Règlement

---

## COMPOSITION DES ÉQUIPES

**ART.36/**Tout(e) candidat(e) inscrit(e) doit plaider oralement lors des finales régionales et nationale.

**ART.37/ Finales régionales :** en cas de maladie ou d'impossibilité, un(e) candidat(e), membre d'une équipe, peut être absent(e) et donc ne pas plaider. Le (la) candidat(e) absent(e) ne peut réintégrer son équipe pour la finale nationale et ne peut prétendre à aucun prix.

**ART.38/** Entre la finale régionale et la finale nationale au Mémorial de Caen, la composition de l'équipe ne peut plus être modifiée, sauf en cas de maladie.

**ART.39/ Finale nationale :** seul un certificat médical peut autoriser un(e) membre de l'équipe à ne pas plaider en finale. Dans ce cas, si le candidat ne plaide pas en finale à Caen, le reste de l'équipe peut concourir, mais aucun prix ou récompense ne peut être remis au (à la) candidat(e) absent(e).

**ART.40/** Chaque équipe se compose de candidat(e)s (de 1 à 2).

Ils ou elles peuvent être accompagné(e)s par une personne majeure. Lors de la finale, celle-ci s'engage, en accompagnant l'équipe, à veiller au respect du programme établi par le Mémorial de Caen. Si un(e) candidat(e) mineur(e) souhaite venir non accompagné(e) à la finale nationale, une décharge signée d'un parent ou d'un tuteur légal est indispensable.

**En dehors des activités prévues dans le programme officiel, le Mémorial de Caen décline toute responsabilité en cas d'accident.**

Les organisateurs demandent expressément aux accompagnateurs de veiller à la bonne tenue de leurs équipes lors des différentes activités, et en particulier dans le cadre de l'hôtel hébergeant les candidat(e)s.

## LES PRIX

**ART.41/ 1<sup>er</sup> PRIX - PRIX DU MÉMORIAL DE CAEN :** Un voyage de 3 journées à **New York** avec pour point fort, la visite de l'ONU.

- **Conditions de ce voyage :** ce voyage est prévu pour l'équipe lauréate, composée de 1 ou 2 candidat(e)s et d'un(une) accompagnateur(trice) majeur(e).
- **Transport :** trajets aller et retour depuis le domicile des candidat(e)s organisés et pris en charge financièrement par le Mémorial.
- **Hébergement :** 3 nuits dans un hôtel à New York réservées et financées par le Mémorial.
- **Restauration :** pendant les 3 jours, le Mémorial prend en charge la restauration, selon un montant défini par le Mémorial.
- **Organisation du séjour :** le Mémorial organise uniquement la visite de l'ONU. L'organisation des autres visites sur place est libre et doit être prévue par l'accompagnateur.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr

# Règlement

---

## **ART. 42 / 2<sup>e</sup> PRIX - PRIX DE LA MGEN**

**ART. 43 / 3<sup>e</sup> PRIX - PRIX AMNESTY INTERNATIONAL :** visite du secrétariat national d'Amnesty International France à Paris (une journée) et invitation au gala d'Amnesty International France.

- **Conditions de ce voyage :** il est prévu pour une équipe composée d'un(e) ou deux candidat(e)s et d'un(e) accompagnateur(trice). La date de visite du secrétariat national est choisie en fonction des disponibilités d'Amnesty International.
- **Transport :** trajets aller et retour depuis le domicile des candidat(e)s organisés et pris en charge financièrement par le Mémorial de Caen ou Amnesty International.

## **ART. 44 / 4<sup>e</sup> PRIX - PRIX REPORTERS SANS FRONTIÈRES**

**ART. 45 /** Un jury composé de lycéens attribuera « **LE PRIX DU JURY LYCÉEN** » doté par le magazine *Phosphore*.

## **AUTRES PRÉCISIONS**

**ART. 46 /** En cas d'intempéries majeures entraînant l'absence de la moitié des équipes ou plus, le Mémorial de Caen se réserve la possibilité d'annuler la finale nationale.

**ART. 47 /** Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites sur leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Ils (elles) acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

**ART. 48 /** La finale du concours donne lieu à l'édition des textes des plaidoiries rédigées par les lycéen(ne)s. Les textes imprimés sont ceux présentés lors des finales régionales. Quelques modifications minimales peuvent être apportées aux textes entre la finale régionale et la finale nationale.

**ART. 49 /** « Conformément à la loi Informatique et Libertés, les candidat(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. »

**ART. 50 /** Le règlement est déposé à la S.C.P. Beaufls, Driquet et Ribeton, Huissiers de justice associés - 42 rue Damozanne, 14067 Caen cedex 4.

*Jeu-concours sans obligation d'achat*